

Circulaire n° **2019 / 05 FR**
Classement **Réglementation**

Contact **Markus Biner**
E-mail **m.biner@svgw.ch**
Téléphone **+41 44 288 33 44**
Service **Eau**

Destinataires

- tous les distributeurs d'eau
- tous les bureaux d'études
- Laboratoires cantonaux
- OSAV, OFEV
- Comité

Lausanne, le janvier 2019

Mise en consultation de la directive SSIGE W9 – puits filtrant d'eau souterraine

Mesdames, Messieurs,

La Suisse tire environ 80% de son eau potable des nappes phréatiques et des eaux de source. L'eau souterraine est généralement pompée à partir de puits filtrant. Ainsi, plus de 2000 puits filtrants verticaux et plusieurs centaines de puits filtrants horizontaux sont en service en Suisse. Afin d'assurer l'approvisionnement et le renouvellement de ce tissu de construction et des structures associées, le remplacement, l'entretien et l'agrandissement de douzaines de puits d'eau souterraine sont à prévoir annuellement.

Un puits d'eau souterraine est un ouvrage complexe et revêt généralement une grande importance pour l'approvisionnement en eau. Sa conception, sa construction et sa maintenance nécessitent des connaissances spécifiques.

Comme la SSIGE n'a pas encore inclus ces installations dans sa réglementation, le WHK a chargé W-UK3 d'élaborer une "directive sur les puits d'eaux souterraines". Sous la direction de Monsieur Adrian Rieder, un groupe de travail ad hoc composé d'experts de la construction de puits, de bureaux d'ingénieurs, de cantons et de compagnies des eaux a élaboré cette directive.

La structure de l'actuelle directive W9 "Planification, construction et exploitation de puits d'eau souterraine" est orientée processus et suit le cycle de vie d'une installation. Par conséquent, la documentation, l'assainissement, l'assurance de la qualité et le démantèlement des puits d'eau souterraine sont également traités dans la directive. La nouvelle directive W9 définit les exigences relatives aux puits d'eau souterraine pour l'approvisionnement en eau potable de la Suisse. Il ne remplace en aucun cas l'expérience des spécialistes qui doivent nécessairement être impliqués dans un tel projet. La directive W9 "puits filtrant d'eau souterraine" sera mise en consultation dans les prochaines semaines auprès des distributeurs d'eau ainsi qu'auprès des autorités cantonales et des offices fédéraux compétents en la matière. Le projet et le formulaire de commentaires (document Word) peuvent être téléchargés sur Internet en allemand et en français (ils ne seront pas envoyés par la poste).

L'accès au site Web se fait par l'intermédiaire de vos données d'accès personnelles existantes ou :

Adresse : www.svgw.ch/W9
Nom d'utilisateur : Vernehmlassung
Mot de passe : Consultation-W9

Vous pouvez saisir des objections et des commentaires dans le document Word. Nous vous remercions de n'utiliser que le formulaire prévu à cet effet.

Ce dernier peut être envoyé par courriel à t.meier@svgw.ch d'ici **mi-avril 2019**. Markus Biner (Tél. : 044 288 33 44) se fera un plaisir de vous aider en cas de problèmes ou de questions.

Au terme de la période de consultation, le présent projet sera modifié en tenant compte des motifs. Nous ne pouvons pas répondre personnellement à toutes les positions et nous vous remercions d'ores et déjà de votre compréhension.

Nous vous remercions d'avance pour votre précieuse collaboration.

Avec nos meilleures salutations

Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux SSIGE



André Olschewski
Chef secteur eau



Markus Biner
Conseiller Technique Eau